

Un jour... une réflexion : jeudi 25 mai 2023 à Dijon

**Journée d'étude et de réflexion sur
la place du libéralisme dans les programmes de S.E.S.
organisée par l'Apes Bourgogne et le Snes-Fsu
et à destination des professeur·e·s de S.E.S. de l'Académie**

Fonctionnement d'un marché concurrentiel, imperfection de la concurrence, financement de l'économie, création monétaire, sources de la croissance économique, fondements du commerce international, lutte contre le chômage, politique économique dans l'U.E. ...

Le programme de S.E.S. nous invite principalement à raisonner dans un modèle utilitariste dans lequel l'agent économique est réduit à un homo-économus rationnel et donc calculateur.

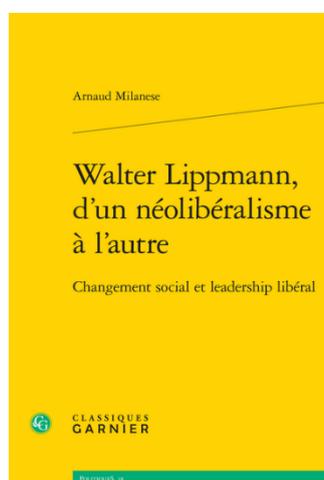
De plus, même si ces programmes permettent / incitent à faire, au fil de l'eau, un pas de côté, ils nous conduisent à réduire le plus souvent les sciences économiques à une doctrine néo-libérale supposée consensuelle : l'État doit intervenir pour soutenir voire renforcer le marché. Alors même, que les concepts de capitalisme, libéralisme et néo-libéralisme n'apparaissent pas dans nos programmes.

Pour permettre à nos élèves de prendre du recul et de comprendre que les sciences économiques (comme toutes les sciences) sont bien plurielles, il faut que nous (les enseignant·e·s de S.E.S.) gardions en tête que le programme que nous enseignons est très largement influencé par la doctrine libérale.

Mais pour cela, il est nécessaire de nommer puis comprendre cette doctrine et le système économique dans lequel elle se déploie de plus en plus.

Afin de réfléchir collectivement à ce sujet, **l'Apes Bourgogne** propose à l'ensemble des collègues de S.E.S. de l'académie de participer à une journée de stage sous couvert d'une formation syndicale organisée par le **Snes-Fsu***. Ce stage se déroulera à **Dijon le jeudi 25 mai** et commencera par une présentation historique et théorique du néo-libéralisme animée par le **philosophe Arnaud Milanese**** et sera suivi par un temps d'échange entre collègues à propos de nos programmes et de la dégradation de nos conditions d'enseignement.

*Un stage sous couvert de formation syndicale permet une absence de droit sans récupération des cours. Il suffit de déposer la demande auprès du recteur sous couvert du chef·fe d'établissement (voir page suivante) 1 mois avant la date du stage soit avant le 25 avril. Le Snes-Fsu prendra en charge les frais de déplacement pour ses adhérents. Nous disposons tou·te·s du droit à la formation syndicale à hauteur de 12 jours par année, syndiqué·e·s 😊 ou non 😞 !



****Arnaud Milanese est philosophe,
maître de conférences à l'ENS de Lyon**



Contacts : Artur Boursin, Pierre Giezek et Jonathan Gompel
responsables Apes Bourgogne

Snes-Fsu Dijon, 03.80.73.32.70
6 allée Cardinal de Givry 21000 Dijon

